L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DES ANNONCES JUDICIAIRES:—NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 11 JUILLET 1846.

PUBLIÉ PAR
MAGNE & WEISSE.
No. 81, rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE.
Journal quotidien, une année d'avance......$12
Journal de la Campagne, deux fois par semaine, une année d'avance......$5
L'abonné ne pourra cesser sa souscription, sans donner avis par écrit, une semaine avant l'expiration.
ANNONCES.—Une piastre par chaque dix lignes, pour chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Aucun avis ne pourra être inséré pour moins d'une piastre, pour chaque langue.
LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles paieront une piastre par dix lignes, pour chaque insertion.
LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois, et devront être payées en conséquence de cette disposition.
Le privilège des souscripteurs aux avis est limité aux annonces qui ne sortent pas de la ligne de leurs affaires commerciales.

OFFICIEL.

AVIS est par le présent donné qu'un contrat a été passé entre les soussignés et MM. Magne & Weisse, propriétaires de la gazette l'Abeille, pour la publication pendant l'année prochaine entière (1846) de tous les avis désignés dans l'acte du 16 mars 1843, au prix de UNE PIASTRE pour chaque cent mot, par chaque publication et dans chaque langue.
Nlle. Orléans, 27 décembre 1845.
Wm. DE BUYS, Trésorier de l'Etat
ROBT. C. NICHOLAS, Sec. d'Etat

PAQUEBOT POUR LE BAYOU SARAH—L'arrangement suivant a été pris par les capitaines des vapeurs CLINTON et BELLE CREOLE, pour le reste de l'été:
Le CLINTON, capitaine Bard, partira de la Nouvelle Orléans tous les mercredis et samedis à dix heures A. M. [illegible] Bayou Sara et le samedi il se rendra jusqu'au Fort Adams. Il partira du Bayou Sara pour la Nouvelle Orléans tous les lundis et jeudis à dix heures A. M.
La BELLE CREOLE, capitaine J. M. Scott, partira de la Nouvelle Orléans tous les [illegible] pour Bayou Sara tous les dimanches [illegible] et le dimanche il se rendra jusqu'à la Pointe Coupée [illegible]. En revenant il partira du Bayou Sara le mardi et vendredi à dix heures A. M.
22 [illegible]

Le vapeur Brillant à vendre.
Le [illegible] BRILLIANT, ses agrès, apparaux [illegible] à des conditions [illegible]. Il est en bon état et classé A 1, aux bureaux d'assurances. Il n'a que quatre années de service et des dimensions suivantes: 201 pieds de quille, 34 de bau, [illegible] de 26 pieds de longueur, 42 pouces de [illegible] 2 machines à vapeur [illegible] de 25 pouces. La chambre est une des plus élégantes sur la rivière et pourrait être [illegible] pour tout autre bateau. S'adresser à
16 juin — Wm. H. AVERY, 88, Gravier.

POUR LA BALIZE, et les postes intermédiaires. Le steamer MUSIC, capitaine Martin.—[illegible]
JAMES LAROSE, 71 Vieille Levée. 3 juin.

A VENDRE. Le vapeur WAVERLY, [illegible]
JOHN HALL, 1, Front Levée.
N. B. Le Waverly [illegible] 26 [illegible]

Pour Mandeville, Madisonville et Covington.
PAQUEBOT REGULIER.
Le [illegible] SULTAN, capitaine J. W. Hoffman, commencera ses voyages [illegible] entre la Nouvelle Orléans et Covington [illegible]
J. F. BERCIER & Co. Agents, 51 Vieille Levée. 23 mai.

BUREAU DE REMORQUE ET D'ENTREPRISE. No. 62 Vieille Levée [illegible]
ROBERT MURPHY, No. 62, Vieille Levée. 11 mars.

PAQUEBOT POUR LAFOURCHE. Le steamer FAME, capitaine A. Dugas, [illegible]
BRAUD & LANDRY, 14 Bienville.

A VENDRE ou A AFFRETER. Le [illegible] TALMA, [illegible]

POUR NEW-YORK.—Ligne de l'Union—Le navire paquebot ST. MARY, capitaine Foster, [illegible]
J. W. STANTON & Co., Encoignure Magasins et Lafayette.

POUR NEW-YORK—La barque ZELUC [illegible]
J. E. WOODRUFF & Co. [illegible]

POUR NEW-YORK—Cette semaine [illegible]
JAMES E. WOODRUFF, 60, Camp.

POUR LA HAVANE—Le beau brick F. STREET, capitaine McConnell, [illegible]
REYNAUD, CUCULLU & Co, 34 Tchoupitoulas.

POUR LA HAVANE—Le brick paquebot [illegible] SOULÉ [illegible]
TROISGROS & LAMPRE, 26, Vieille Levée. 22 juin.

POUR LIVERPOOL.—Le navire BALTIMORE [illegible] partira sous peu. Pour fret de 200 balles [illegible] passage, s'adresser à
14 jn — L. H. GALE, 93 Commune.

POUR LIVERPOOL.—Le navire fin voilier DEUCALION, capitaine Allen, partira sous peu. Pour fret de 200 balles de coton ou passage, s'adresser à
10 juin — L. H. GALE, 93 Commune.

POUR MARSEILLE—Le navire français GLOIRE, capt. E. Juge, partira d'ici 10 au 15 courant. Pour passage seulement, s'adresser au capitaine à bord ou à
MARTIAL PEYRET & Co.
7 juil—3 — 27, rue St Louis.

POUR LE HAVRE—Le navire VAILLANT, capitaine Giraud, partira positivement le 20 courant. Pour fret de 150 balles coton ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à
3 juil—20 — CHS. KOCK, 22 Bank Place.

POUR LE HAVRE.—Le navire fin voilier et de première classe AMULET, capitaine Rowes, partira sous peu. Pour fret de 300 balles de coton ou passage s'adresser à
L. H. GALE,
25 juin — 93 Commune.

POUR LE HAVRE—Passage seulement—Le navire fin voilier et de première classe CLIFTON, capitaine Ingersoll, partira sous peu. Pour passage ayant de beaux aménagements, s'adresser à
25 juin — L. H. GALE, 93 Commune.

POUR GÊNES—Le navire CLARA, capitaine Penhallow, partira sous peu. Pour passage, s'adresser à
L. H. GALE,
9 jn — 93 Commune.

POUR TRIESTE—Le navire MOZART, capitaine Lewis, partira sous peu. Pour passage, s'adresser à
L. H. GALE,
9 jn — 93 Commune.

POUR LONDRES—Le navire THALIA, capitaine Wilson, partira sous peu. Pour fret de 200 balles de coton ou passage, s'adresser à
9 jn — L. H. GALE, 93 Commune.

La barque ELVIRA, capitaine Sears, de Boston est actuellement en déchargement au Picayune Tier, en face des bâtisses de la Troisième Municipalité. Les consignataires sont priés de venir recevoir leurs marchandises à la Levée autrement elles seront emmagasinées à leurs frais et risques.
10 juil — RICKER & PEARSON, 62 Camp.

Le navire Middlesex, capt. Elliot, de Boston, commencera son déchargement aujourd'hui, en face de la Presse à coton d'Orléans. Les consignataires sont requis de prendre livraison de leurs marchandises sur la Levée, faute de quoi, elles seront emmagasinées à leurs risques et dépens.
RICKER & PEARSON.
7 juil — 62 Camp.

Le propriétaire du dray No. 941 est requis de rapporter son reçu, pour un ballot de marchandises marqué B. H. C. enlevé à bord du navire Medora, faute de quoi il sera poursuivi dans toutes les rigueurs de la loi.
RICKER & PEARSON,
7 juil — 62 Camp.

CIGARES—Un envoi de 675,000 cigares de la Havane, tels que Rezarias, Imperiales, Canones, Trabucos, Cazadores, des meilleures marques, telles que Lafayette, Dos Hermanos, Marina, Segunda Marina, Prensa Habanera, Atala, Liberal, Dichosa, Ines, Iris, Cachucha, Orleans, Coronis, Tres Palmas, Urraca, El Cruzado, Minerva, Condi, Emperatriz de Rusia, C. Colon, La Reservada, Sol, Palma, India Cabana, Europa, India, Estrella, Ronda, R. B. S. Habana, La Maravilla, Emprededora, Escolapio, Puntualidad, Lola, Diana, Aurora, La Resurreccion, La Lealtad, La Deseada, Semiramis, La Alemana, en magasin et à vendre par
J. M. CABALLERO,
17 juin — 32, Vieille Levée.

DIVERS—90 barils huile d'olive; 205 paniers idem; 200 paniers anisette; 40 caisses kirsch, 25 do absynthe; 10 paniers guignolet; 80 do eau de fleur d'oranger; 4 lito papier florette, 100 dito marinades; 7 do vieux madère; 2 do [illegible] truffes, 30 do Grues Larose, 10 do Chateau Lafite; 3 barriques Chateau Margaux, 50 do clairet St. Emilion, [illegible], &c., à vendre par
REYNAUD, CUCULLU & Co,
12 jn — 34 Tchoupitoulas.

PORC—200 barils porc mess, et 300 do prime, à vendre par
REYNAUD, CUCULLU & Co,
12 juin — 34, Tchoupitoulas.

WHISKEY—150 barils whiskey rectifié, à vendre par
REYNAUD, CUCULLU & Co,
12 juin — 34 Tchoupitoulas.

FARINE—400 barils, moulins de McElroy, article pour boulangers, à vendre par
REYNAUD, CUCULLU & Co,
20 jn — 34 Tchoupitoulas.

CUIRS A SEMELLE—12 rouleaux, à vendre par
REYNAUD, CUCULLU & Co,
20 juin — 34, Tchoupitoulas.

CIGARES de la Havane—Un grand assortiment de 650,000 cigares des meilleures marques, à vendre par
RAYNAUD, CUCULLU & Co,
2 juin — 34, Tchoupitoulas.

FARINE—300 barils, des moulins de St. Louis, article pour boulangers, à vendre par
REYNAUD, CUCULLU & Co,
20 jn — 34 Tchoupitoulas.

THE FRAIS—1,500 paquets thé vert et noir, impérial, poudre à canon, Young Hyson, Souchong et Pouchong, en caisses, demi-caisses et boîtes de poids différents, à vendre par
20 juin — ROBERTS & HALL, 75 Magasins.

PICADURA—20 barils, de qualité supérieure, à vendre par
LAPEYRE, HARISPE & Co,
24 juin — 20 St. Louis.

SUCRE de la Havane—250 caisses Blanc, jaune et brun, en magasin et à vendre par
30 mars — ED. CLAGUE, 25 Gravier.

NOUVELLE-ORLEANS:
SAMEDI MATIN, 11 JUILLET 1846.

L'harmonie qui règne dans la grande famille loco foco, est véritablement exemplaire. Rien n'est plus charmant que la façon dont se traitent les frères en locofocoïsme: ils se donnent des accolades ravissantes à voir. C'est le spectacle le plus touchant du monde.

Nous citions, il y a deux jours à peine, "le plat de bonnes vérités" que M. Brinkerhoff de l'Ohio a servi à ses collègues ou plutôt à l'administration; aujourd'hui nous avons à mentionner deux ou trois autres manifestations qui ne sont guères moins fortes. Et d'abord M. Wick, le juge Wick de l'Indiana, s'en est venu à la séance du 1er. juin, dans un discours fort virulent que l'*Union* nous promet de publier en plein, tancer comme des écoliers ces mauvaises têtes de l'Ohio; il leur a donné, à ces insubordonnés du parti, une correction qui peut compter. On aurait dit qu'il avait à faire à des fugitifs que l'on peut ramener avec des coups. Et sa semonce paraissait tomber, non seulement sur les représentans de l'Ohio, mais encore sur ceux de la Pennsylvanie et de New-York. La chose a singulièrement ému la bile de M. Rathbun, représentant de ce dernier Etat, et il a voulu satisfaire sur le champ son irritation. Le plat qu'il a servi à son collègue de l'Indiana, s'est trouvé des plus fortement épicés. Il n'était que pour un seul, mais il valait encore mieux, sous le rapport du *montant*, que celui de M. Brinkerhoff.

"Ah! vous voulez, s'écriait M. Rathbun, ramener à coups de fouet dans votre parc à moutons les membres du parti démocrate qui se séparent de vous—l'ardieu! vous vous adressez aux délégations de l'Ohio, de la Pennsylvanie et de New-York, à des gens qui représentent les uns deux millions, les autres deux millions et demi, les derniers trois millions de citoyens; et vous croyez les intimider; vous espérez enchaîner leur indépendance par vos menaces. Et qui êtes-vous donc pour nous parler avec tant d'arrogance! *Vous n'êtes rien qu'une tête sans cervelle, qu'un impudent imbécille, qu'un plat valet prêt à ramper et à baiser la poussière sous les pas de ceux qui marcheront sur vous*; et c'est vous qui osez attaquer des hommes indépendans! Soyez sûrs qu'ils ne s'inquièteront guères d'un *misérable brailleur de cabaret* comme vous. Un fou de votre espèce ne mérite que du mépris."

Voilà le sens de la réplique de M. Rathbun, et nous avons eu soin d'y conserver les épithètes les plus caractéristiques, telles que nous les transmet une correspondance de Washington. Est-ce que l'on ne se croirait pas un peu au cabaret dont parle *l'honorable* représentant de New-York?

Ne croyez point toutefois que le juge Wick en soit quitte pour cette rebuffade. M. McDowell de l'Ohio, qui n'était point à la séance où le juge s'est permis de malmener la délégation dont il fait partie, lui a promis de jeter un coup d'œil sur son discours aussitôt qu'il serait imprimé et de lui donner s'il y a lieu, une bonne leçon. M. McDowell a profité de l'occasion pour administrer en passant une petite mercuriale à l'organe officiel. Il a dit à l'*Union* qu'il la méprisait souverainement et qu'il n'est pas à la Chambre "pour s'y voir attaqué par un journal qui ne vit que des aumônes de la législature." Le coup a porté.

N'est-ce pas que tout cela est bien édifiant, et que c'est une belle chose que "l'harmonieux accord" du Locofocoïsme!

LE TARIF.—La Chambre des Représentans, formée en comité général, a clos, ainsi que cela était convenu, la discussion du nouveau projet de Tarif à deux heures, dans la séance du 2 courant; puis elle s'est mise à voter sur les amendemens présentés par le comité des voies et moyens, ainsi que par divers membres; et cette occupation l'a tenue jusqu'à six heures et demie du soir.

Les décisions qu'elle a prises ainsi en comité général, ne sont pas, on le sait, définitives: les amendements adoptés ont à subir la révision de la Chambre en séance et la formidable épreuve du vote par *oui* et *non*. Rien n'est donc encore terminé.

Le comité général, nous l'avons dit autre part, a déclaré francs de tous droits le sel, le thé et le café. Or, il n'y aurait rien d'étrange que cette décision ne fût la base d'un compromis conclu entre les deux ailes opposées du parti locofoco; compromis à l'aide duquel on sauverait d'un échec complet le bill du comité des voies et moyens. Le ton de l'*Union* du 2 donne quelque probabilité à cette supposition. Mais si le thé, le café et le sel entrent en franchise, nous voudrions bien savoir d'où viendra l'augmentation de revenu à laquelle visent les auteurs du bill et le secrétaire du Trésor? Le "Parti", dans son désir ardent de réduire le Tarif, veut-il donc réduire les ressources dont le Gouvernement pourrait user pour faire face, en partie du moins, aux lourdes dépenses qui pèsent sur lui?

On croit toujours à Washington et dans le voisinage que le sort du bill du Tarif est extrêmement douteux. C'est là l'opinion du *National Intelligencer*; c'est celle aussi des correspondans des journaux de Baltimore. L'*Union* seule a repris une grande confiance: elle compte bien que le bill passera avec les modifications que lui a fait subir le comité général.

LETTRE DE M. CLAY.

La lettre suivante, dit le *Courier & Enquirer* de New York, adressée par Henry Clay à une maison de commerce de cette ville, sera lue avec un vif plaisir par ses amis dévoués qu'il compte dans l'Union. Elle traite du grand principe de la Protection due à l'industrie américaine, et ses avis pleins de sagesse seront sans doute écoutés. Les commentaires du grand homme d'Etat sur la nouvelle politique commerciale de l'Angleterre contiennent des observations dignes de l'attention de nos gouvernans; espérons qu'elles seront entendues et que la voix du grand patriote de l'Ouest ne sera pas sans influence sur les affaires publiques:

ASHLAND, 5 juin 1846.

Messieurs:—J'avais remis ma réponse à votre lettre jusqu'à l'arrivée des articles dont elle parle et que vous avez la bonté de m'envoyer en présent. Je les ai reçus hier et je vous prie d'accepter mes remerciemens. Le plaisir que me donnera l'usage de ces articles est encore augmenté par le fait qu'ils sont de production et de fabrication américaines. Leur incontestable supériorité atteste la perfection que cette branche importante des manufactures de tissus de laine a pu atteindre aux Etats-Unis, malgré les difficultés de tout genre qu'elles ont eu à vaincre.

Des deux côtés de l'Atlantique, la politique qui consiste à protéger les manufactures du pays paraît être mise en cause devant les conseils législatifs. Le ministre Anglais a présenté au parlement une mesure qui embrasse la doctrine du libre commerce, mais à l'exception de plusieurs articles, dont quelques uns sont d'une grande importance. Les manufactures de la Grande-Bretagne ont atteint un très haut degré de perfection, sous l'influence favorable de vastes capitaux, d'un grand talent d'application des arts mécaniques, du travail à bon marché et surtout d'un système de protection maintenu avec rigueur et persévérance. L'Angleterre jouit en outre d'immenses avantages pour la vente de ses produits dans ses vastes possessions coloniales, où elle n'admet les produits étrangers qu'à des conditions onéreuses, lorsqu'elle ne les en exclut pas entièrement.

Je ne suis donc pas surpris que, placée dans des circonstances si favorables, l'Angleterre veuille adopter elle même et faire adopter par les autres nations les principes du libre commerce. Ce qui me surprendrait, ce serait de voir une des grandes nations du continent suivre un exemple, dont les conséquences ne peuvent que lui être très préjudiciables, tout en tournant au profit de sa rivale.

La protection que réclament les manufactures, et sa durée, sont des points qui dépendent de la condition du pays et des progrès de l'industrie nationale. Chaque nation doit en juger pour soi-même. Je ne crois pas que l'histoire offre un seul exemple d'une grande nation qui ne tirât point de son propre sein les grands approvisionnements de vivres et d'habillemens qui lui étaient nécessaires. Si tous les peuples commençaient ensemble leur carrière, si leurs manufactures avaient toutes fait des progrès égaux, peut-être serait-il d'une sage politique d'ouvrir tous les marchés de l'Univers à la concurrence la plus effrénée; mais il est clair que tant qu'existera l'inégalité actuelle, tant que les manufactures de quelques-unes auront atteint toute la perfection dont elles sont susceptibles pendant que celles des autres, encore dans l'enfance, lutteront pour assurer leur existence, la concurrence entre elles ne serait qu'un avantage de plus pour les premières et une cause de destruction pour celles qui viennent de s'établir.

Il ne saurait y avoir pour l'esprit d'un homme d'état de jouissance plus douce que celle d'avoir contribué à l'adoption d'un grand système de politique nationale et d'être plus tard le témoin du succès complet de l'application de ses principes. Cette jouissance appartient aujourd'hui à ceux qui ont établi la politique de la protection des manufactures. Leurs promesses ont toutes été accomplies. Leurs prédictions, sur la quantité et la qualité, sur les prix, sur la concurrence à l'intérieur, se sont toutes réalisées.

Sans vouloir retracer ici l'opération de nos premiers tarifs, combinés de manière à concilier le revenu public avec la protection due à nos manufactures et prenant seulement pour exemple le dernier, il me semble que s'il y a jamais eu une mesure publique dont les effets aient été clairement démontrés, c'est bien le tarif de 1842, dont on peut dire, sans crainte d'être démenti, qu'il a sauvé le gouvernement et le peuple américain d'embarras financiers qui touchaient de bien près à la banqueroute.

Dans cette conviction, je regretterais vivement de voir les Etats-Unis abandonner le système de protection, ou modifier gravement le tarif de 1842, dont l'opération a été si satisfaisante. Ne vaudrait-il pas mieux, lors même qu'il y aurait quelque doute, attendre de l'expérience qu'elle nous révélât les endroits faibles plutôt que d'essayer, sans préparation, quelque théorie nouvelle. Il n'y a guère de plus grand malheur pour un peuple que ce changement perpétuel dans ses doctrines de gouvernement.

Je vous prie d'excuser la longueur de cette lettre; c'est un défaut dont vous ne devez accuser que vous-même, et les présents que vous m'avez envoyés.

HENRY CLAY.

LETTRES DE MARQUE.—La *Gazette des Etats-Unis* de Philadelphie tient de bonne source que le Président doit, sous peu de jours, envoyer au Congrès un message qui lui recommandera d'autoriser l'émission de Lettres de marque. Le Président ne serait, à ce qu'il paraît, décidé à cette démarche, que par une lettre du consul des Etats-Unis à Rio-Janeiro. Cette lettre [illegible]

REVUE COMMERCIALE DU SUD ET DE L'OUEST.—La livraison de juillet de cet excellent recueil est sans contredit l'une des plus riches et des plus intéressantes qui aient encore paru. On y remarque surtout deux morceaux dûs à la plume de l'honorable J. R. POINSETT, ex-secrétaire de la guerre. L'un est intitulé: "Guerre du Mexique." C'est une exquisse rapide de la situation des partis au Mexique, et des sentiments que les Mexicains éprouvent pour les Etats-Unis; c'est en outre une indication du principe d'après lequel doit se poursuivre la guerre. Le second article qui porte pour titre: "République Mexicaine", est une excellente étude historique à propos des "Souvenirs du Mexique" que vient de publier M. Waddy Thompson. Personne n'est plus en état que M. POINSETT d'apprécier ce livre et de nous faire connaître nos voisins. Comme ministre des Etats-Unis, il a résidé longtems parmi eux, il a pris part aux querelles qui ont suivi leur indépendance; il a connu les hommes et les partis. On le sent à la manière dont il en parle, et son travail mérite d'être recherché par tous ceux qui veulent avoir une juste idée de l'histoire du Mexique.

Après ces deux articles qui sont capitaux à cause du nom de l'auteur et à cause du moment, il faut en citer avec éloge trois autres qui ont, chacun dans son genre, un mérite réel: "Assurance Maritime," qui n'a point de signature et qui sans doute est dû à la plume habile de l'Editeur; "Commerce du Tabac" par un marchand de notre ville; et "la Nouvelle-Orléans" par Wm. L. Hodge.

La *Revue Commerciale* annonce qu'elle se reposera le mois prochain et qu'elle reparaîtra en septembre avec une double livraison, qui justifiera amplement par sa composition l'attente des lecteurs les plus exigeants.

FINANCES NATIONALES.—D'après le rapport officiel du Trésorier des Etats-Unis, le montant total des dépôts, au 29 juin dernier, était de $12,484,388. 35. Cette somme allait être réduite par le paiement de mandats échus, s'élevant à $3,014,530. 35, ce qui laissait $9,890,006. 39. Mais en tenant compte de divers frais et charges, s'élevant à $579,748. 38, il ne restait de réellement de disponible que $9,310,258. 01. Sur cette somme, $1,062,500 se trouve en dépôt à la Banque du Canal de la Nouvelle-Orléans. A la fin de mai dernier, le Trésor avait à sa disposition une somme liquide de $11,478,064.

La correspondance que le *Journal du Commerce* reçoit de Washington, annonce que très probablement le comité de la Bibliothèque au Congrès fera un rapport qui se prononcera en faveur de l'achat de la belle collection de Portraits et de Costumes Indiens, formée par M. Catlin. Cette collection est exposée en ce moment à Paris.

La même correspondance affirme aussi que le comité spécial du Sénat, chargé de l'examen du projet de construction d'un chemin de fer qu'a présenté M. Whitney, fera un rapport favorable à l'exécution de ce projet.

GÉNÉRAL GAINES.

L'*Union* annonce qu'une Cour d'Enquête a été chargée par le Président d'examiner la conduite du Major Général à brevet EDMOND P. GAINES. Cette Cour qui doit se réunir le 18 juillet, au Fort Monroe, se compose des Brigadiers Généraux à brevet H. Brady et G. M. Brooke, du colonel Crane et du capitaine J. F. Lee qui remplira les fonctions de secrétaire.

Les points sur lesquels doit porter l'enquête, sont les suivants:

1o. Les appels adressés du 1er au 16 mai 1846, aux gouverneurs de différens Etats, pour leur demander des volontaires ou des milices destinés à entrer au service des Etats-Unis; en vertu de quelle autorité et dans quelles circonstances ces appels ont été faits?

2o. Les appels adressés du 16 mai au 10 juin 1846 à divers gouverneurs, les nominations faites et les autorisations données du 1er mai au 15 juin 1846, à certains individus de lever des troupes qui devaient entrer au service des Etats-Unis. En vertu de quelle autorité et dans quelles circonstances ils ont été accomplis?

3o. L'organisation et l'enrôlement au service des Etats-Unis d'un corps de volontaires de l'Alabama, vers le 12 juin 1846. Quelles circonstances réclamaient un tel acte de la part du général Gaines, après les instructions qui lui avaient été adressées par le secrétaire de la guerre, dans des dépêches du 28 mai et du 1er juin 1846, et l'ordre du 2 juin 1846 qui le décharge du commandement de la division occidentale de l'armée?

4o. Les ordres donnés par lui depuis le 1er mai 1846 aux officiers d'administration, au commissaire, quartier-maître et payeur, d'avoir à délivrer des armes, des munitions, des approvisionnements et d'avoir à payer des fonds publics à certains individus. Les individus auxquels ces paiements et ces délivrances ont été faits, étaient-ils légalement au service et autorisés à [illegible] publics?

La Cour devra s'éclairer minutieusement sur tous ces faits, en faire son rapport et donner son opinion sur la conduite du général.

NOMINATIONS PAR LE PRESIDENT.—Thomas L. Hamer de l'Ohio, Joseph Lane de l'Indiana, James Shields de l'Illinois; Thomas Marshall du Kentucky, Gideon J. Pillow du Tennessee et John A. Quitman du Mississipi, ont été nommés Brigadiers Généraux au service des Etats-Unis en vertu de l'acte du 26 juin 1846. Leur nomination a été ratifiée par le Sénat.

On a remarqué que parmi toutes les nominations d'officiers généraux de volontaires qui ont été faites par M. POLK, il ne se trouve pas un seul whig. Paterson, Butler, Quitman, Pillow, Marshall, Lane, Shields et Hamer sont tous des locofocos. Ce n'est là sans doute qu'un pur accident; M. POLK est en effet un Président trop impartial pour s'inquiéter des distinctions de parti lorsqu'il s'agit de désigner ceux qui doivent conduire nos volontaires à la victoire.

Chronique Locale.

COUR DU SECOND DISTRICT.—Le juge E. A. Canon a rendu hier une décision qui valide un legs fait par Abijah Fisk à la ville de la Nlle.-Orléans. Par un testament du 27 novembre 1843, le défunt a laissé à la ville une belle et grande maison, située à l'encoignure des rues Bourbon et Douane, laquelle doit être affectée à l'établissement d'une bibliothèque publique. M. Morel se présentait au nom des autorités de la ville; et M. Finney pour les exécuteurs testamentaires.

PREMIÈRE COUR DE DISTRICT.—Francis Shultzer, accusé de larcin, a été déchargé hier de toute accusation, en vertu d'un *nolle prosequi*.—Elizabeth Davis, prévenue d'avoir vendu des liqueurs sans s'être munie d'une licence; Thérèse Gaillard, accusée de larcin, et Louis Shuler, d'avoir acheté une montre sachant qu'elle provenait d'un vol, ont comparu et plaidé non coupables.

Adolphe Rapp est mis sous caution de $1000 par le recorder Génois pour avoir assailli et blessé Jean Emette, à l'encoignure des rues Quartier et Condé.

Parker Jérome, esclave appartenant à M. H. Faz[illegible], a été condamné à $10 d'amende pour être venu jeter des immondices dans le fleuve.

Le recorder Baldwin a mis en liberté Thomas J. Wilson qui avait été arrêté comme l'assassin de Chauncey Wright, d'Est-Féliciana. Aucune preuve n'est venue établir l'identité.

Le Coroner a fait hier la levée de deux corps: le matin, c'était Michael O'Neil qui s'était tué en se laissant tomber d'un troisième étage, rue de la Nouvelle Levee, 85; l'après-midi, c'était un inconnu qu'on avait trouvé noyé dans le nouveau Canal, en face du champ de course de la Métairie.

Hier soir, Thomas Donnelly a été arrêté sous la prévention d'avoir menacé de tuer le contre-maître du vapeur Alex. Scott.

COUR DU PREMIER DISTRICT.—L'affaire de Stephen Franklin, sous une accusation de soustraction de fonds, commencée hier, s'est continuée aujourd'hui. Au moment où notre rapporteur a quitté la Cour, le jury n'avait point encore prononcé son verdict.

CONGRES.

Séance du 1er juillet 1846.

SENAT.—M. Breese rapporte un bill pour la création d'un arpenteur général du territoire de l'Orégon.

M. J. M. Clayton présente un bill pour venir à l'aide des héritiers de Robert Fulton.

Sur motion de M. Cameron, le secrétaire de la guerre est prié de fournir les noms des officiers commissionnés, ainsi que des soldats, tués ou blessés dans les combats de Rio Grande.

Les amendemens que le comité des finances a proposés dans le bill des appropriations civiles et diplomatiques, sont adoptés, et l'enrôlement de ce bill est ordonné.

Le Sénat se forme ensuite en séance exécutive.

CHAMBRE DES REPRESENTANS.—La discussion du bill de tarif est reprise; un engagement fort vif a lieu entre les locofocos partisans et les locofocos adversaires du tarif. Les whigs se contentent presque d'être les juges du camp. M. Thompson de la Pennsylvanie attaque avec une grande énergie les défenseurs du libre commerce; M. Hunter de la Virginie lui succède pour faire entendre un éloge transcendant de ce système. M. Toombs de la Virginie défend les droits protecteurs, et M. Wick de l'Indiana s'étonne que les amis de l'administration ne veuillent point accorder à leur parti ce qu'on leur demande au nom de l'humanité." M. Welch de la Pennsylvanie combat le tarif de 1846; il est à remarquer que c'est le seul membre de la délégation pennsylvanienne qui défende cette doctrine. Toutes les autres sont partisans de la protection. La discussion se prolonge fort longtems; et la Chambre ne s'ajourne qu'à minuit.

Séance du 2 juillet.

SENAT.—On reprend l'examen du bill qui rend à la Virginie la ville d'Alexandrie, comprise en ce moment dans le district de Colombie. Après une assez courte discussion le bill subit sa troisième lecture et passe par un vote de 34 voix contre 14.

CHAMBRE DES REPRESENTANS.—M. McDowell de l'Ohio prend la parole; et son discours est la confirmation de celui de M. Brinkerhoff dont nous avons parlé avant-hier. "Mon collègue, a-t-il dit, n'a pas été trop loin quand il a annoncé que toute la délégation de l'Ohio voterait plutôt pour le rétablissement du tarif de 1842 que pour le bill du comité." M. McDowell profite de cette occasion pour se plaindre vivement des allusions de l'*Union*, qui a prétendu qu'il avait changé d'opinion sur le Tarif que par dépit de [illegible] gouvernement; [illegible]

[illegible] Gentry, du Tennessee, fait une énergique sortie contre l'odieuse *flouerie* (scoundrelism) qui a été employée dans l'élection de 1844 à l'égard du Tarif.

M. Rathbun, de New-York, prend à son tour la défense du Tarif de 1842; puis la discussion continue entre MM. J. R. Ingersoll, McKay, Norris et Davis du Mississippi, jusqu'à deux heures P. M., l'heure fixée pour la clôture de la discussion. Le comité général vote alors sur les amendemens.

Le droit sur les spiritueux est porté de 75 à 100 pour cent par un vote de 109 voix contre 67. La même proposition pour les vins est repoussée par 88 contre 85. On propose d'exempter du droit les cordiaux et liqueurs, mais cette motion est repoussée par 98 contre 64. Un droit de 50 pour cent sur la soie brute ou manufacturée, l'albâtre, le camphre, les anchois, les conserves, les dates, le verre taillé, le bois de rose, le piment, les prunes, le raisin, le tabac à priser, le papier, les cigarres, les vins et leurs imitations, est adopté par 101 voix contre 74.

Le sel est affranchi de tout droit aussi bien que le thé et le café. Ces deux derniers articles par un vote de 101 voix contre 64.

Le comité général se lève puis la Chambre s'ajourne.

CABINET.—Un correspondant de Washington écrit au *Commercial Advertiser* de New York: "J'apprends que le Président désire vivement qu'il ne se fasse aucun changement dans le Cabinet avant l'ajournement du Congrès; et ce n'est qu'à regret que M. Buchanan a consenti à rester jusqu'à cette époque au Département d'Etat."

BONS DU TRESOR.—D'après un rapport du Régistre de la Trésorerie, il y avait au premier juillet $489,514. 38 de bons du Trésor en circulation; de cette somme, toutefois il faut déduire $18,350, qui se trouvaient entre les mains des comptables. Ce qui réduit la somme à $471,164. 34.

La pluie.—Ce n'est pas seulement parmi nous qu'il est tombé des torrens de pluie; il en a été de même sur beaucoup de points de l'Union. A Baltimore et à Washington, la pluie a commencé le 30 et elle a duré pendant près de vingt-quatre heures sans interruption. Tous les ruisseaux des environs étaient transformés en torrens. Le Patuxent avait tellement grossi qu'il a emporté une partie du pont en pierre du chemin de fer de Washington qui traverse cette rivière.

Dans le voisinage d'Alexandrie, (district de Colombie) l'inondation causée par les pluies, a gravement endommagé les routes, abîmé les récoltes et rompu la digue du canal.

Le canal de la Chesapeake à l'Ohio a gravement souffert aussi; on pense qu'un certain nombre de travaux ont dû être gravement compromis.

Le Potomac et le Conococheague ont monté d'une façon extraordinaire; et la dernière de ces rivières a enlevé de ces bords une grande quantité de barils de grains et de farine.

En Virginie aussi les dommages ont été considérables. La moisson des céréales sur les bords du Tuscarora et de l'Opequon a beaucoup souffert.

Trésor retrouvé.—Un galion Espagnol, le San-Pedro, s'est perdu en 1815 non loin des côtes de la Terre-ferme. Depuis quelques mois des spéculateurs de Baltimore ont essayé de retrouver au fond de la mer les trésors que contenait ce bâtiment. Un premier voyage exécuté par le brick Francis Amy avait été fort heureux; le second qui vient de s'achever, l'a été plus encore. Le F.-Amy est rentré le 2 courant à Baltimore avec $35,000 en vieille monnaie d'Espagne. Cet argent a été trouvé au fond de la mer, à une profondeur de 60 pieds; il était recouvert d'environ trois pieds de sable, et d'une couche de coraux. Les sommes recouvrées jusqu'à ce jour se montent à plus de $60,000. On n'a eu à déplorer dans cette expédition aucun accident, et tout l'équipage est revenu en bonne santé.

JAMES SHELLINGER, pilote, un des derniers marins des guerres de la révolution, est mort dernièrement à sa résidence dans le comté de Cape-May, Etat de New-Jersey. Il était âgé de 94 ans.

NAUFRAGÉS DU SUTLEDGE.—Une somme de $730 a été promptement recueillie à Newport, au profit des malheureux naufragés du SUTLEDGE. Les habitans de cette ville ne se sont pas contentés de donner de l'argent; ils ont donné tous les soins les plus empressés, et se sont acquis des droits à la reconnaissance de ceux qu'ils ont si généreusement secourus.

INCENDIE DE ST.-JEAN DE TERRE-NEUVE.—L'incendie qui a ravagé St.-Jean de Terre-Neuve n'a malheureusement que trop réel; mais il n'a [illegible] comme on l'avait dit d'abord, la totalité de la ville: la moitié des maisons ont péri; c'est beaucoup trop; et la perte est évaluée à cinq millions de piastres. Les cinquante soldats qu'on disait avoir trouvé la mort sous les débris d'une maison en ruine se sont par bonheur réduits à deux artilleurs, l'un tué, l'autre grièvement blessé.

PERFECTIONNEMENT A LA PRESSE.—M. Strong de Londres a adapté aux presses mécaniques qui servent à l'impression, un petit appareil qui indique le nombre de feuilles que l'on a tirées.

FEUILLETON.

LES TROIS SŒURS.

(Voir l'*Abeille* du 15 juin au 10 juillet.)

XIX.
LA LETTRE D'AMELIE.

De longs nuages passaient sur la forêt. Par intervalle, le vent secouait rudement le front touffu des arbres centenaires; l'orage était dans l'air; les oiseaux inquiets se groupaient dans leurs vastes nids, les hirondelles effleuraient les étangs.

Mme de Fargiel montait indolemment le perron du côté du parc; tout abattue par l'orage qui venait, par sa colère passée, elle ne se trouvait pas la force de lutter, même pour sa fortune compromise. Maurice la suivait en silence. Dans le vestibule, elle rencontra le médecin.

—Une bien mauvaise après-midi, Madame, dit-il en secouant la tête. Ce ciel orageux ne présage rien de bon, d'autant moins que M. de Parfondval est tout en révolution avec cette religieuse.

Mme de Fargiel se ranima.

—Voyons, dit-elle avec un nouvel élan de colère; Monsieur Delaporte, passez en avant.

Le médecin obéit.

Elle suivit M. Delaporte. Maurice la suivit, toujours en silence.

—Monsieur d'Orbessac, lui dit-elle avec impatience, je compte sur votre savoir-vivre; c'est bien assez de tyrannie comme cela; vous allez nous attendre au salon.

—C'est impossible, madame; que voulez-vous que deviennent ces deux pauvres filles là haut, en face de vous, si je ne suis pas là? Il faut que les armes soient égales: or, vous valez un homme et deux femmes pour le combat.

—Ce n'est pas l'heure de faire des phrases, je vous défends, monsieur, de monter dans la chambre de mon père.

Disant ces mots, Mme de Fargiel étendit le bras comme pour empêcher Maurice de passer. Il lui prit la main avec une grâce exquise.

—Quelle douce violence! madame, dit-il en passant outre. Mais songez que nous n'avons pas de temps à perdre.

Ils entrèrent ensemble dans la chambre de M. de Parfondval: le malade était assis sur son lit, écoutant Marguerite qui achevait de lui raconter en peu de mots son histoire. Beatrix écoutait en silence au pied du lit. M. de Parfondval ne l'avait pas encore vue. Le médecin et le curé devisaient ensemble dans l'embrasure d'une fenêtre.

Mme de Fargiel pâlit de colère, quand elle vit la main de Marguerite dans la main du malade.

Cependant la beauté incomparable, si pure et si suave de la religieuse, attendrit ce cœur, jusque-là inaccessible à toute charité humaine. Mais ne se sentant pas le courage de pardonner cet acte de faiblesse à son père, elle aima mieux aller vers le curé, qui avait fait un pas pour la saluer. Maurice fit comme un provincial ou un artiste: il regarda les gravures qui décoraient la chambre.

Le bruit d'une voiture se fit entendre. Mme de Fargiel, qui s'était approchée de la fenêtre, reconnut les chevaux du prince de Waldesthal.

—Il m'est impossible de recevoir, dit-elle et se retournant vers son père.

Après un instant de réflexion, elle alla à Maurice.

—Monsieur d'Orbessac, le prince de Waldesthal vient pour me voir; je vous saurai bien gré de descendre au salon et de lui exprimer mes regrets de ne pouvoir descendre moi-même.

Ces paroles étaient perfides comme celles d'une femme qui cherche à se venger. Mme de Fargiel savait très bien que le prince n'accepterait ses regrets par la bouche de Maurice qu'avec beaucoup de mortification. En effet, Maurice n'aurait-il pas l'air d'être chez lui et de donner sans façon congé au nouveau venu? Le prince, jaloux et déjà irrité, ne devait pas oublier qu'ils avaient un point d'honneur à examiner ensemble.

Maurice n'osa point refuser cette mission toute simple, bien qu'il eût désiré rester spectateur de cette scène où il devait lui-même jouer un rôle. Mais il se promit de ne pas trop parlementer avec le prince. Il le rencontra dans le vestibule.

—Monsieur, lui dit-il d'un ton glacial, si je n'étais ici, je vous prierais en mon nom, car je vous dois compte de mon voyage dans la forêt; mais, pour aujourd'hui, je me contenterai de vous dire que Mme de Fargiel n'a pas le loisir de vous recevoir.

Quoique Allemand, le prince n'était pas très flegmatique; il maîtrisait mal la joie ou la colère.

—Monsieur, dit-il, en faisant siffler sa cravache, il serait bien temps, ce me semble, de nous couper un peu la gorge.

—Comment donc! dit Maurice en tordant sa moustache; c'est convenu; demain à sept heures, si vous voulez, je serai avec mes deux témoins devant le donjon de Vincennes.

—Vous ne m'attendrez pas, dit le prince en mettant cavalièrement son chapeau.

Il sortit aussitôt; le comte d'Orbessac remonta vivement dans la chambre à coucher de M. de Parfondval.

Béatrix se rapprocha de son père.

—Ah! c'est vous, mon enfant, dit le malade qui reconnaissait Béatrix; je vais mourir; mais je suis heureux de vous revoir encore.

Béatrix se pencha vers lui comme pour baiser sa main; il l'attira doucement et l'embrassa sur le front.

—Mon père, dit-elle avec émotion, Marguerite vous a dit sans doute que je vous apportais une lettre de ma mère.

—Une lettre d'Amélie! s'écria le vieillard avec une expression de joie et de douleur.

Mme de Fargiel arriva tout d'un coup devant le lit.

—On ne lira pas cette lettre, dit-elle, d'un ton absolu.

Tout le monde la regarda avec étonnement, M. de Parfondval surtout, qui sembla l'interroger sévèrement.

—Non, dit-elle, on ne lira pas cette lettre aujourd'hui; mon père est trop affaibli pour que je permette cette nouvelle secousse.

Le médecin, qui s'était approché, eut l'air d'approuver.

—Mais, mon enfant, dit M. de Parfondval en se [illegible] son air paternel, je ne veux pas attendre à demain pour écouter cette lettre. D'ailleurs, demain, qui sait si je serai là.—Voyons, voyons, dit-il en se tournant vers Béatrix, remettez-moi votre [illegible]

Béatrix [illegible]

Le comte de Parfondval [illegible]

Deux larmes tombèrent de ses yeux, une pâleur mortelle se répandit sur son visage.

Amélie! Amélie! s'écria-t-il d'une voix brisée par les sanglots, ce n'est pas vous qui fûtes coupable, c'est moi.

Il regarda l'écriture de la suscription; jusque là il avait été presque toujours convaincu du crime de sa femme. A peine si quelques doutes avaient traversé son esprit. Il se fit, à la vue de cette lettre, une révolution dans son cœur, il sentit qu'il n'avait pas cessé d'aimer Amélie.

—Messieurs, dit-il d'une voix ferme au médecin et au curé, vous avez tous mon estime, vous pouvez assister à la lecture de cette lettre.

—Oui, oui, dit Béatrix avec enthousiasme, il faut que tout le monde sache que ma mère ne fut point coupable.

—Oui, Messieurs, reprit le malade, la colère m'a aveuglé; il y a là, poursuivit-il en se frappant le cœur, il y a là une voix qui prie pour Mme de Parfondval que j'ai abandonnée! Cette lettre, Messieurs, c'est son dernier adieu: je l'ai abandonnée sans vouloir l'entendre. Ses deux filles, que vous voyez là, ce sont mes filles, car puisque le ciel m'apporte cette lettre, c'est que je vais y trouver la justification de leur malheureuse mère.

Mme de Fargiel, plus pâle qu'une morte, s'approcha de son père, et lui dit à voix basse:

—Mais, mon père, tous vos beaux sentiments vous emportent jusqu'au ridicule; allez-vous donc croire aux paroles d'une femme qui vous a trompé! Elle vous a trompé durant sa vie, va-t-elle maintenant vous tromper après sa mort en vous disant, par exemple, que ces deux filles sont les vôtres!

M. de Parfondval regarda Mme de Fargiel avec une indignation mal déguisée; une expression douloureuse passa sur sa figure; il porta la main à son cœur et respira péniblement.

—Régine, murmura-t-il à voix basse, est-ce bien vous qui avez dit cela? Avez-vous donc oublié que celle dont vous parlez fut votre mère? Quoi! vous voulez douter de sa vertu! vous refusez de la croire au-delà du tombeau!.... Amélie!.... Amélie!....

M. de Parfondval essuya ses larmes et retomba affaissé.

—Eh bien! moi, reprit-il d'une voix mourante, je vous réponds que tout ce que va me dire votre mère, dans cette lettre d'adieu, je le croirai.

Un silence solennel s'était répandu dans la chambre; tout le monde semblait attendre avec anxiété. Mme de Fargiel n'osait plus regarder ni son père, ni ses sœurs, ni Maurice; elle s'approcha du médecin, en baissant les yeux.

—Croyez-vous, Monsieur, dit-elle en se cachant la figure dans son mouchoir, que mon père puisse entendre cette lettre sans danger? C'est impossible, n'est-ce pas? car vous me répondez de lui.

Le médecin était un homme assez faible qui n'osa contredire Mme. de Fargiel.

—Vous avez raison, Madame, il y a tout à craindre d'une émotion trop vive.

Mme de Fargiel respira. Maurice qui, appuyé contre la bibliothèque, venait d'entendre cette conversation, s'avança rapidement près du médecin, lui saisit le bras avec force et lui dit de l'air d'un homme qui n'est pas habitué aux objections:

—Monsieur, je vous ordonne de déclarer qu'il faut que cette lettre soit lue; vous ne voyez donc pas qu'il y a là deux filles abandonnées qui vont retrouver leur père?

Mme de Fargiel lança un regard farouche au comte d'Orbessac; mais comme Maurice regardait le médecin en face, celui-ci dit à la comtesse:

—Je crois, Madame, qu'il faut que cette lettre soit lue le plus tôt possible.

A cet instant, M. de Parfondval, revenu à lui, brisa le cachet de la lettre, et promena un regard rapide sur les trois pages écrites par Amélie. C'est en vain qu'il voulait lire avec ses yeux affaiblis, il reconnaissait l'écriture de sa femme; mais il ne pouvait voir ce qu'elle lui disait.

Mme de Fargiel s'était avancée vers lui; un dernier espoir venait de lui sourire, elle avait pensé qu'en lisant la lettre elle-même, elle pourrait en atténuer le sens à son gré.

—Mon père, laissez-moi lire, car votre vue est trop fatiguée.

—C'est vrai, je ne puis pas lire, dit M. de Parfondval, lisez donc.—Ou plutôt, reprit-il avec un regard presque douloureux, c'est Marguerite qui va lire cette lettre.

—Marguerite! dit la comtesse de Fargiel d'un air offensé.

—Oui, dit le malade avec fermeté.

Puis adoucissant son refus, il ajouta:

—Car Marguerite a la voix de sa mère; il me semblera entendre encore ma pauvre Amélie.

Mme de Fargiel ne trouva plus un mot à dire; elle s'éloigna du lit, désespérée, en songeant avec rage qu'elle avait été bien [illegible] la lettre [illegible] corps à corps avec le comte d'Orbessac.

Cependant, Marguerite avait pris avec un profond respect la lettre des mains de M. de Parfondval. Béatrix, appuyée au pied du lit, regardait tour à tour sa sœur, le malade et Maurice [illegible]

Elle était allée s'asseoir près de la cheminée, entre le médecin et le curé.

—Après tout, dit-elle en regardant le petit meuble en bois de rose, il y a là neuf cent mille francs qui ne seront point partagés.

Marguerite, qui était debout au chevet du lit, tomba respectueusement agenouillée pour lire la lettre de sa mère.

Jamais cette belle figure, nouvelle dans un voile presque funèbre, n'avait été animée d'une expression plus céleste; on eût dit que l'âme de sa mère venait de passer dans son regard.

—Et puis, continua Mme de Fargiel, il aura beau reconnaître qu'elles sont ses filles, il ne lui restera plus le temps ni la raison de faire encore un testament. Tout au plus, il pourra me donner la mission de le remplacer auprès d'elles.

Cependant, elle tremblait que son père ne l'eût devinée et ne se souvînt trop des paroles cruelles qu'elle avait dites contre sa mère quelques minutes auparavant.

"Parfondval, janvier 1822.

"Quand vous lirez ces lignes, Monsieur, je serai morte depuis longtemps, peut-être; Dieu fasse qu'elles ne vous arrivent pas trop tard. Vous avez été bien cruel quand vous avez refusé de m'entendre: n'aviez-vous donc pas exigé votre part de mes larmes et ma douleur? Puisse le souverain juge, quand vous paraîtrez devant lui, ne pas se souvenir de la tête et vous repousser comme vous avez fait en me voyant! J'espère que la pierre de mon tombeau apaisera votre colère; vous y viendrez peut-être prier pour moi, [illegible]

"Ah! monsieur! monsieur, si j'avais la force de vous dire tout ce que j'ai dans le cœur, tout mon chagrin, tout mon désespoir, toutes mes angoisses! Jamais une pauvre femme n'a vu venir la mort avec un pareil effroi. Vous qui me protégiez, vous n'êtes plus là. Vous m'avez enlevé Régine; mais pourquoi ne pas m'avoir enlevé mes deux filles? Que voulez-vous que je dise à ces pauvres enfants qui pleurent devant mon lit? Est-ce possible que vous ne reviendrez pas pour les voir et pour les aimer? Dieu permettra-t-il que votre vengeance s'étende jusque sur elles? On a maudit quelquefois des enfants, mais la malédiction ne peut pas atteindre un berceau. Hier encore, je m'en souviens, vous êtes venu jouer avec elles à leur réveil. Comme elles vous souriaient avec amour! car je leur ai donné mon cœur pour vous aimer...."

M. de Parfondval, suffoqué par l'émotion, tendit ses bras à Beatrix: les deux sœurs s'y précipitèrent en même temps.

La scène était simple, silencieuse et touchante. Elle avait un si beau caractère de grandeur que le médecin sentit des larmes couler sur ses joues, et que le curé fit pieusement un signe de croix, comme s'il voyait passer Dieu dans cette effusion paternelle et filiale.

Mme de Fargiel seule était insensible et belle comme le marbre au milieu de toutes ces nobles émotions. Elle se leva lentement et alla ouvrir la fenêtre, en murmurant:

—On étouffe ici; voilà l'orage qui vient.

Maurice, qui ne la perdait pas de vue, étudiait tous les mouvemens de cette âme, que la soif de l'or avait ravagée.

—Marguerite, continuez, murmura M. de Parfondval; cette lettre me fait du bien; lisez-moi la tout entière. Et puis vous me la relirez encore.

—Que je continue! balbutia Marguerite.

Une vive rougeur venait d'éclater sur sa figure habituellement si pâle.

—Je vous écoute; car nous ne sommes, il me semble, qu'à la moitié.

En effet, Marguerite n'avait pas lu quatre lignes de la troisième page.

La voyant ainsi hésiter, Mme de Fargiel s'était approchée avec une horrible joie.

—Voyons, dit-elle d'un air presque victorieux, lisez donc la fin de cette lettre.

—Non, répondit Marguerite en pleurant, je ne lirai pas.

—Eh bien! je vais la lire! dit la comtesse en tendant la main vers celle de la religieuse.

—Vous! s'écria Beatrix en saisissant la lettre; non, non, vous n'avez pas le droit de la lire.

M. de Parfondval regardait ses trois filles avec anxiété.

La scène avait subitement changé d'aspect devant ce lit d'un mourant, qui écoutait la voix d'une morte. Toutes les figures, qui s'étaient ouvertes au sentiment d'une bonne cause presque gagnée, prirent tout-à-coup un air de désolation. Un horrible silence glaçait la chambre. Beatrix et Marguerite se regardaient avec désespoir.

ARSENE HOUSSAYE.

(*La suite à lundi.*)

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPEDIES.

Navire à vapeur Alabama, Thompson, Brazos St Jago, — E Rochereau & co
Navires Essex, Welch, Liverpool, — J W Giffney
Champlain, Miller, Liverpool, — Wm H Hayne
Oregon, Glidden, Liverpool, — Bailey & Baxter
Alkmaar, Eustis, Boston, — C J Meeker
Waldron, Cheever, Liverpool, — L H Gale
Barques Florian, Poppe, Hamburg, — Jenkins & Tigler
Gazelle, Young, New York, — J E Woodruff
Brick P Soulé, Delvaille, Havane, — Troisgros & Lampre
Goel. Emma, Richard, Brazos St Jago, — C D Lehman

ARRIVES.

Navires Jas Perkins, Hall, de Boston.
Exchange, Conkling, de New York par Galveston et la Mobile.
Lorena, Urquhart, de Bordeaux.
Suviah, Gardiner, des Brazos St Jago.
Goels. Somers, Somers, de Falmouth, Ja.
Ella, Smith, de l'embouchure du Rio Grande.
Sylvia, Wilder, des Brazos St Jago.
Flora, ——, de Kingston, Ja.
Wm Bryan, Ryan, des Brazos St Jago.
Maria, Gaylord, des Brazos St Jago.
Floridian, Hopkins, des Brazos St Jago.
Lois, Perry, des Brazos St Jago.
Fairy, Thompson, de Galveston.
Louisiana, Eddy, des Brazos St Jago.
Equity, Place, des Brazos St Jago.
Goélette de transport des Etats-Unis [illegible], des Brazos St Jago.
Steamers Wheel of Fortune, Wilson, de [illegible]
[illegible]

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS,
Vendredi soir, 10 Juil. 1846.

Notre rapporteur commercial se trouvant indisposé, nous prions nos patrons d'excuser pour cette fois la brièveté de nos observations.

ETAT DU COTON.

1845 Septembre 1er, Stock en mains....		7,556
Reçu cette semaine..........	2,255	
Arrivé antérieurement..........	1,035,865	
		1,038,120
		1,045,676
Expédié cette semaine..........	13,384	
Expédié antérieurement..........	964,526	
		977,910
Stock en mains ce soir 10 juil.		67,766

COTON—Vendredi dernier, la cloture du marché avait été ferme, et malgré la saison avancée, malgré le peu d'importance du stock, il s'était fait des affaires assez considérables. Ce reste d'activité s'est bientôt évanoui, et l'attente des nouvelles d'Angleterre a contribué à écarter les acheteurs. Samedi, grande fête, le marché ne s'est pas ouvert. Lundi, ventes d'environ 300 balles; mardi, de 250; mercredi, de 1,000; jeudi, de 2,000 et enfin aujourd'hui, de 1,000; ce qui donne pour la semaine un total de 4,550 balles. Le marché n'a point fléchi, et malgré la défiance des acheteurs, les prix se sont soutenus très fermes.

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.

Louisiane et Mississipi.

Inferior..........	5½ @ 5¾
Ordinary..........	6 @ 6¼
Middling..........	6½ @ 6¾
Good Middling..........	6⅞ @ 7⅛
Middling Fair..........	7¼ @ 7½
Fair..........	7¾ @ 8
Fully Fair..........	— @ —
Good Fair..........	8½ @ 9
Good and Fine..........	9½ @ 00

Tennessee et North Alabama.
Average list.

Good..........	6¾ @ 6⅞
Common..........	5¾ @ 6⅛
Extreme prices..........	5 @ 7

TABAC—Le marché montre peu d'activité. Nous n'avons à signaler la vente que d'environ 600 boucauts, mais à des prix bien soutenus. Nous ne changeons rien à nos cours: Inférieur, 1½ @ 2; ordinaire, 2½ @ 3; fair, 3½ @ 4; beau 4¼ @ 4¾; choix, 5 @ 6; cape à cigares, 9 @ 10½c la livre.

ETAT DU TABAC.

1845 Septembre 1—Stock en mains......		7,672
Arrivé cette semaine..........	1,890	
Arrivé antérieurement..........	63,650	
		65,540
		73,212
Expédié cette semaine..........	1,301	
Expédié antérieurement..........	35,754	
		37,055
Stock en mains, ce soir 10 juil..		36,157

SUCRE—Le marché reste ferme, le stock est tellement réduit que les ventes ne sont que d'environ une centaine de boucauts par jour. Le total des ventes de cette semaine est de 600 boucauts.

FARINE—Le marché a montré plus d'activité pour ces articles que pour aucun autre des produits de l'Ouest. Il s'est vendu pendant la semaine plus de 16,000 barils dont environ 2,000 de farine aigre. Le cours est, pour les marques de l'Ohio et du Missouri, de $2 75 @ $3; pour celles de St. Louis, de $3 35 @ $3 50 le baril.

PORC—Les ventes de la semaine se sont élevées à environ 1500 barils; mess, de $8 75 à $9. Prime, à $7. M. O., à $8 50 le baril.

GRAISSE—Point de demande; aucune activité sur le marché. Les ventes ont atteint le chiffre d'environ 1000 barillets, à des prix qui varient de 4 1/2 à 6c. la livre pour les qualités d'ordinaire à choix.

CHANGE—Le cours, après avoir éprouvé quelques légères fluctuations pendant la semaine, en est revenu à peu près au point où il était vendredi dernier. Sterling 6½ @ 6¾ pour cent de prime; les francs de 5 40 @ 5 42½; traites sur New York à 60 jours 2½ @ 2¾ pour cent d'escompte; checks à vue ¾ @ 1¼ pour cent d'escompte. Le marché est très inactif, et la demande presque nulle.

FRET—Il s'est fait plusieurs engagemens pendant la semaine. Le cours actuel est de 1/2d. pour Liverpool. 1 1/2c. pour le Havre. Tabac, pour Londres, 45 sch. Le fret au cabotage n'a pas varié.

DATES.

New-York..........juil	3	Liverpool..........juin	4
Washington..........juil	3	Havre..........mai	30
Charleston..........juil	1	Mexique..........juin	11
Matamoros..........juil	3	Havane..........juin	27

EGLISE EVANGELIQUE FRANÇAISE.
Rue Conde, 166, entre Hôpital et Quartier.
SERVICE régulier chaque DIMANCHE, le matin à 10 heures et le soir à 7 heures. Ecole du dimanche pour les enfans, à 9 1/2 heures A. M. — 19 avril—3m

PRIX POUR LES RAQUETTES.
DEUX superbes drapeaux seront présentés demain après-midi, par les jeunes gens de la ville, aux joueurs de raquettes, comme prix de leur adresse. La partie aura lieu à Algers. — 11 juil

JEUX DE RAQUETTES.
DIMANCHE ET LUNDI.
LES parties de raquettes commenceront dimanche après-midi à 3 heures, de l'autre bord du fleuve, et continueront pendant toute la saison, les dimanche et lundi jusqu'au coucher du soleil.
Les chefs actuels sont: Batiste Pernaud et Pierre Caster.
Le ferry de la première municipalité aura deux bateaux à vapeur qui feront les traverses tous les dimanche après midi. — 26 juin

POUR LE FORT JACKSON.
(DIMANCHE 12.)
Le bateau à vapeur PATRICK HENRY, fera son voyage régulier demain dimanche, en partant du wharf en face de la halle aux [illegible] à 9 heures précises du matin.
Passage—$2 50 pour aller et autant pour revenir.
11 juil

POUR LE FORT JACKSON.
DIMANCHE, 12 JUIL.
Le bateau à vapeur fin marcheur MUSIC, capitaine J. Martin, partira du wharf de la rue Conti, à dix heures A. M. pour la Balize, [illegible] et toutes les habitations intermédiaires; le prix de passage pour le Fort Jackson est de $2 50. Les accommodations du Music ne laissent rien à désirer et sont supérieurs à tout autre bateau faisant les mêmes voyages, et offre plus de commodités aux Dames et Messieurs qui désireront visiter le Fort. Pour fret ou passage, s'adresser à bord au capitaine, ou à
JAMES LAROSE,
12 juin — 71 Vieille Levée.

TABAC EN FEUILLES POUR CIGARES—A vendre par les soussignés en vente privée 10 caisses tabac des Florides, en feuilles, pour cigares, cappes et tripes.
F. FERNANDEZ & WHITING, Encanteurs,
11—3 — Enc. Chartres et St Louis.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
Le 10 juillet 1846.
Le prix de la farine fraîche étant aujourd'hui de $3 37½ par baril, les boulangers donneront, conformément au tarif, 44 1/2 onces de pain pour 10 cents, pendant la semaine, à partir de lundi, 13 courant.
Les pains de seconde qualité ou de trois pour 10 cents peseront vingt cinq pour cent en sus, c'est-à-dire 55 onces.
11 juil — A. D. CROSSMAN, Maire.

AVIS.
L. MUH[illegible] a l'avantage de prévenir ses amis et le public, qu'il vient de recevoir du Nord par les navires Auburn et François [illegible] choix de bijouterie française et américaine, [illegible]: Chaînes de sûreté; dito pour montres, boucles [illegible]; bagues en diamans et autres; épingles dito; médaillons [illegible] pour portraits; dito pour colliers; [illegible] nouveaux pour chaînes de montres, avec clefs et cachets; claviers pour bracelets, [illegible], montres or et argent, ainsi qu'une quantité de petits articles de fantaisie.
11 juil — 81, rue de Chartres.

DIVERS—En débarquement du Lorena, venant de Bordeaux
100 barriques St Julien Medoc; 10 demi pipes Eau de vie de J J Dupuy, 4me preuve; 10 quarts pipes idem; 40 quarts dito Eau de vie de Ph. Godard & Co, 1re preuve.
EUG. ROCHEREAU & Co.
11 juil — 17 et 18, St. Louis.

A VENDRE en débarquement du navire Lorena, venant de Bordeaux
100 milliers bouchons pointus;
1 boucaut champignons secs, par
N. DUBOUYT
11 juil — 13, rue Toulouse.

EPICES—500 paquets poivre noir de Sumatra, casse, gingembre en racine, clous de girofle, etc., à vendre par
ROBERTS & HALL,
11 juil — 75 Magasins.

DROGUES—100 paquets Saleratus, souffre, couperose, alun, sel d'Epsom, etc., à vendre par
ROBERTS & HALL,
11 juil — 75 Magasins.

CLOUS—1,100 barillets assortis, à vendre par
ROBERTS & HALL,
11 juil — 75 Magasins.

FER-BLANC—21 caisses 1C X, à vendre par
G & R. BUCHANAN & Co,
11 jt — 64, rue Tchoupitoulas.

PLUMES—2 sacs en magasin à vendre par
G & R BUCHANAN & Co.
11 jt — 64, Tchoupitoulas.

CHANDELLES de l'Etoile—40 caisses en débarquement, à vendre par — G & R BUCHANAN & Co,
11 jt — 64, Tchoupitoulas.

PENDANT mon absence de la Nouvelle-Orléans, M Uger Lauve est mon fondé de pouvoir.
Nouvelle Orléans, 10 juillet 1846.
11 juil—6 — ED. SHIFF.

CONDUIT aux épaves de la 3me Municipalité, rue Baronne,
Une VACHE blanche avec des taches noires, et les marques suivantes blanc et rouge.
Si les dits animaux ne sont pas réclamés d'ici au 25 du courant, ils seront vendus par Robert Kenison, encanteur public. — J. L. WINTER, Capitaine de la garde de nuit.
11 juil—[illegible]

BOTTES, souliers et Brodequins—62 caisses actuellement en débarquement du navire Middlesex et à vendre par
G W DUNBAR,
9 jt — 30 Douane.

SALERATUS—15 barils et 5 barriques en débarquement du navire Middlesex, à vendre par
HARROD & DARLING.
9 jt — 49, Commune.

FARINE—500 barils de Burlington, Cincinnati et Illinois, qualités assorties, à vendre par
9 jt — HARROD & DARLING, 49 Commune.

FROMAGE—66 caisses venant d'arriver, à vendre par
HARROD & DARLING,
9 jt — 49 Commune.

BALAIS en paille—75 douzaines, à vendre par
HARROD & DARLING,
9 jt — 49 Commune.

HUILE d'olive—60 paniers huile de Piagnol, à vendre par — HARROD & DARLING,
9 jt — 49, Commune.

SUCRE HAVANE—300 caisses blanc, jaune et brun, à vendre par — L. CANTIN,
9 juil — 52 Gravier.

CAFE—[illegible] sacs Havane [illegible] vert, et [illegible] de Rio, à vendre par — L. CANTIN,
9 jt — 52 Gravier.

[illegible]

RENOVATEUR DES CHEVEUX, DE JONES.
Personne ne doute qu'en excitant les racines et la peau de la tête, une belle chevelure ne puisse être produite. Lorsque les racines sont en vigueur, un résidu de peau morte s'échappe de la tête et les cheveux deviennent d'un beau lustre. Ainsi lorsque les racines sont fermement prises, rien ne peut empêcher la croissance d'une superbe chevelure.
Le Renovateur de Jones produit les effets que nous avons énumérés ci-dessus. Nous prions ceux qui doutent, de lire le certificat ci-dessous d'une personne respectable:
[Du New York Sun, decembre 1841.]
Un de nos jeunes amis, demeurant rue Bleeker, et bien connu dans Wall Street, fut attaqué d'une fièvre; les cheveux du couronnement de la tête séchèrent, ceux des côtes de la tête devinrent roux, secs et remplis de peaux mortes. Par l'usage du Renovateur de Jones, il possède maintenant une superbe chevelure.

TEINTURE MAURE POUR LES CHEVEUX.
Pour teindre les cheveux rouges, gris ou autres couleurs sans teindre ou endommager la peau, à vendre au dépôt de Dalley, No. 151, Chartres.

MAGICAL PAIN EXTRACTOR DE DALLEY.
Le véritable remède a toujours la signature du propriétaire H. Dalley, écrite sur l'enveloppe de chaque boîte.—Dépôt général, 208 Broadway, New York. Dépôt du Sud 151, Chartres.

ATTENTION—Les articles ci-après sont vendus seulement au dépôt véritable du Remède Magique de Dalley, 30, rue Poydras, savoir: Onguent de Gray, Potion pour la fièvre aiguë, Extrait de Salsepareille, Parfumerie de choix; Huile acoustique pour la surdité, Vermifuge, Liniment de Hays, pour les hémorroïdes, remède contre la migraine, remède de Bernard, contre la colique, Teinture des Indes pour les cheveux, vernis pour les poêles, tuyaux et grates, Baume de Horehound, le meilleur remède pour les rhumes, consomption, etc. — 17 juin

Vermifuge Canadien de J. Winer & Co.
Le meilleur vermifuge qu'on ait encore découvert pour toutes espèces de vers, qui non seulement les détruit tous, et donne de la vigueur à tout le système, mais encore dissout et précipite tout le mucus qui séjourne dans l'estomac et les intestins des enfants surtout de ceux qui sont mal portans. Le mucus étant le nid dans lequel engendrent les vers, et que faisant disparaître ce mucus, il leur est impossible de rester dans le corps. Ce remède bienfaisant dans ses effets, n'attaque pas le système, et la santé du malade s'améliore par son emploi, même quand on ne constate l'existence d'aucun ver. Ce remède étant doux à boire, l'enfant même le plus délicat ne se refuse pas à le boire.
Il est préparé et vendu par John Winer, Hamilton, C. W. & John Winer & Co, 88, Maiden Lane, N. J., et il se vend par MM. Hayes, 139, Fulton st., F. T. Quirk & Co., encoignure Columbia et Atlantic sts., C. Pease, 184, Fulton st.
Il se vend aussi par BERTRAND & BISOS, à la Nelle-Orléans, encoignure des rues Royale et Bienville. — 19 mai

AVISO.
Habiendo la que fué Compañía de *Cazadores Volantes del Estado*, en asamblea general tenida el 4 de junio próximo pasado, acordado á unanimidad, que quedaba convertida en Sociedad de Beneficencia Mutua, fué resuelto en sesion de 8 del corriente, por la comision de reglamentos, darle el nombre de SOCIEDAD IBERA DE BENEFICENCIA MUTUA, lo que se pone en conocimiento de las personas que quisieren pertenecer á ella, para que puedan dirijir sus cartas á la morada del presidente Dn Manuel Blasco, calle de Conde No 52.
Nueva Orleans, julio 9 de 1846.
FERNANDO DE FUENTES,
julio 10 — secretario

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCES DES NEGOCIANS.
Nouvelle-Orléans, 7 juillet 1846.
LA direction de cette institution a déclaré ce jour, un dividende semi annuel de 10 pour cent sur le capital ou de $2 par action, sur les profits des opérations de la Compagnie pendant les derniers 6 mois, lequel dividende sera payable aux actionnaires à partir du lundi, 13 du courant.
8 juil—10 — JOHN PEMBERTON, Président.

BUREAU DE L'ASSURANCE MARITIME ET CONTRE L'INCENDIE DE L'OUEST.
Nlle. Orléans, 8 juillet 1846.
UN dividende de quinze piastres par action (30 p. cent du fonds capital de cette Compagnie, sera payé aux actionnaires ou à leur fondé de pouvoir, le ou après le 13 courant.
Par ordre du Bureau,
9 juil—6 — GEO. C. LAWRASON, secrétaire.

MOUSSELINE LEGERE, POUR ROBES.
VENTE POUR EN TERMINER
LE soussigné offre à vendre 7000 verges de Mousseline, Linon, Batiste et Organdi, [illegible] Les dames qui voudront avoir de jolies robes à bas prix, sont invitées à venir les examiner.
C. M. SIMPSON,
10 juil — 33 Chartres, encoignure Douane.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
CONSEIL DE LA MUNICIPALITE No. UN.
RESOLU que le Maire est invité à prendre les mesures nécessaires pour l'ouverture des rues Villeré, Derbigny, Prieur et Roman, [illegible] à travers le faubourg Tremé.
Adopté le 17 juin 1846.
(Signé) JH. GENOIS, Recorder.
Approuvé le 23 juin 1846.
A. D. CROSSMAN, Maire.
En conséquence de ce qui précède, je préviens tous ceux que cela peut intéresser que dans les délais de dix jours, à partir de ce jour, de la présente publication du présent avis, le Conseil de la Municipalité No. Un agira à la démarche dont il est fait mention dans la résolution ci-dessus, et tout conformément aux dispositions de l'acte législatif du 3 avril 1832, qui règle l'ouverture des rues dans la ville de la Nouvelle-Orléans.
Nouvelle Orléans, le 9 juillet 1846.
9 juil—10 — A. D. CROSSMAN, Maire.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS,
CONSEIL DE LA MUNICIPALITE No. UN.
Séance du lundi, 6 juillet 1846.
RESOLU que le Maire est et demeure autorisé à affermer, à son bureau, samedi prochain, onze du courant, à midi, au plus offrant et dernier enchérisseur, la plate forme par le terme d'une année du jour de l'adjudication, [illegible]
(Signé) JH. GENOIS, Recorder.
Approuvé le 7 juillet 1846.
(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.
En conséquence de ce que dessus, avis est par le présent donné, que samedi, onze du courant, à midi, j'adjugerai la ferme de la plate forme, conformément à la résolution qui précède.
Nouvelle-Orléans, le 9 juillet 1846.
10 juil — A. D. CROSSMAN, Maire.

52 RUE CONTI, 52
ENTRE CHARTRES ET ROYALE.
G. THOMAS,
Voulant clore ses affaires, prévient les personnes [illegible] MARDI, 14 du courant, à 10 heures du matin.
Il prie les dames qui auront quelques achats à faire [illegible] marchandises au plus bas prix. — 6 juil—8

RECEMMENT reçu par le navire Russia, de Bordeaux, 100 barriques Montferrand; 20 do Queyries, 10 pipes vieux cognac supérieur; 70 caisses huile d'olive supérieure; 12 bouteilles à la caisse; 240 paniers do do; 180 do anise; 40 caisses kirsch, 5 do fruits à l'eau de vie; 50 barriques chateau Margaux, Montferrand, St Julien, et Emilion, d'importations antérieures; 12 paniers guignolet; 80 caisses liqueurs assorties, 80 do eau de fleur d'oranger; 4 do papier florette, 140 do salaisons; 30 do petit pois; 10 do curaçao, 10 do Marasquino, 8 bls et 6 damejeannes, vin Sherry, 2 boîtes pâtés truffes; 100 caisses St Julien, à vendre par — REYNAUD, CUCULLU & Co,
10 jt — 34, Tchoupitoulas.

FARINE—1000 barils des moulins de St Louis, Washington, Eagle, Missouri, Rochester et Illinois, à vendre par — REYNAUD, CUCULLU & Co,
10 jt — 34, Tchoupitoulas.

CAFÉ de la Havane—70 sacs café vert, à vendre par
REYNAUD, CUCULLU & Co.
10 jt — 34, Tchoupitoulas.

CIGARES—44,000 cigares récemment reçus de la Havane, parmi lesquels se trouvent les marques suivantes:—Estrella, Judio errante, Amazona, Victoria, Franklin, Elsa. Aussi d'importation antérieure—600,000 cigares de différentes marques, à vendre par
REYNAUD, CUCULLU & Co,
10 jt — 34, Tchoupitoulas.

COTONNADE—150 aunes, des Attakapas, à vendre par
REYNAUD, CUCULLU & Co,
10 juil — 34 Tchoupitoulas.

TOILE ET CORDE d'Emballage—125 pièces toile et 127 rouleaux cordages, à vendre par
REYNAUD, CUCULLU & Co,
10 juil — 34 Tchoupitoulas.

POUDRE à canon—D'Eden Park, en barillets, demi et quarts de barillets, garantie l'égale des marques favorites, en vente chez les soussignés, à la convenance des acheteurs. — REYNAUD, CUCULLU & Co,
10 juil — 34, Tchoupitoulas.

PORC—800 barils porc inspecté et autres qualités, à vendre par — BUDDECKE, WOODS & Co,
10 juil — 92 Tchoupitoulas.

HARICOTS—100 barils Haricots blancs, en bon ordre et à vendre par — BUDDECKE, WOODS & Co,
10 juil — 92, Tchoupitoulas.

FARINE—1200 barils de St. Louis, marque des boulangers, à vendre par — BUDDECKE, WOODS & Co,
10 juil — 92 Tchoupitoulas.

GRAISSE—150 barils en feuilles, à vendre par
BUDDECKE, WOODS & Co,
10 juil — 92 Tchoupitoulas.

PORTRAITS AU DAGUERREOTYPE.—A $3.
Encoignure Royale et St Louis.
LE propriétaire de cet établissement a l'honneur de prévenir le public qu'il part incessamment pour la campagne. Les personnes qui désirent faire faire leurs portraits à un prix aussi réduit, devront donc se hâter de profiter du peu de jours que son atelier restera encore ouvert.
La parfaite ressemblance et le fini du travail sont garantis comme par le passé. — 9 jt—8

LINSEYS ET JEANS.
LES soussignés ont l'agence des meilleurs linseys et Jeans qui viennent sur ce marché, et seront satisfaits d'être les fournisseurs des habitans et autres, auxquels ils enverront la quantité demandée, aux termes les plus modérés. — FETTER & BOYD,
7 juil — 70 rue Gravier.

VIN de Champagne—200 paniers Sillery Mousseux, en débarquement du navire Austerlitz du Havre, à vendre par — GEO GREEN & BRO,
7 juil—30 — 52 Gravier.

HUILE D'OLIVE—Le solde d'une facture d'huile d'olive, en bouteilles de 12, 20 et 24 onces, de la marque de Rue, à vendre à bon marché pour clore une facture, par — GEO GREEN & BRO,
7 juil—30 — 52 Gravier.

$10 DE RECOMPENSE.
SERONT payées par les soussignés à quiconque arrêtera et logera dans une des geôles de la ville ou de l'Etat, ou conduira au No 25, rue Dumaine, le nègre HENRY alias GUERIN, taille d'environ 5 pieds 4 pouces, assez gras, teint noir, yeux petits, front découvert, ayant de la barbe. On suppose qu'il se tient caché du côté d'Alger.
Les capitaines de steamboats, de navires ou de toutes autres embarcations sont prévenus de ne pas le recevoir sous peine d'être poursuivis selon les lois.
8 juil—6 — DESOUNES POINCY & Co.

$10 DE RECOMPENSE.
PARTIE marronne, la mulatresse MARIANNE, âgée de 27 à 30 ans, taille d'environ 5 pieds, jolie figure. Elle s'est sauvée du steamboat en mouvement où elle allait partir avec son maître M. [illegible] de Aubert. La récompense ci-dessus sera donnée à qui la logera dans une des geôles de cette ville. S'adresser au soussigné,
L. KENNEDY, 263, rue St. Philippe.

[illegible] DE RECOMPENSE. [illegible]

BUREAU [illegible] DES TAXES
[illegible], 30 juin 1846.
AVIS [illegible]

COMPAGNIE DE L'ECLAIRAGE AU MOYEN DU GAZ.
Nouvelle-Orléans, 9 juin 1846.
LE bureau de direction a, ce jour d'hui déclaré un dividende de cinq pour cent, pour les six derniers mois, payable aux actionnaires ou à leurs représentant légal, le 1er juillet prochain et jours suivants.
Par ordre — F. N. WOOD,
9 jn—1m — Caissier

Dissolution de Société.
LA société ci-devant existante entre les soussignés sous la raison de C. Duplantier & Cie., est dissoute du 30 juin 1846, du consentement des deux parties. B. O'Connell est chargé de la liquidation, [illegible] continuera à se servir de la dite raison.
C. DUPLANTIER
B. O'CONNELL.

LE soussigné [illegible] genre d'Affaires, [illegible] et offre ses services à ses amis et connaissances de la campagne. Il espère que l'expérience qu'il a acquise pendant plusieurs années, assurera la prompte et parfaite exécution des ordres qui lui seront transmis.
1er juil — B. O'CONNELL, No. 3, Front Levée.

Dissolution de Société.
LA société ci-devant existante entre les soussignés, sous la raison de Nevile, Tourné & Co, et Emerson, Tourné & Co, a été dissoute [illegible] du courant, M. Nevile se retirant de la commandite. W. Emerson et P. M. Tourné sont seuls chargés de la liquidation des affaires des dites sociétés, [illegible] devront être opérées, et ils continueront le même genre d'affaire à partir de cette date sous la raison de Emerson, Tourné & Co, pour leur propre compte.
J. NEVILLE,
P. M. TOURNÉ,
W. EMERSON.
23 juin

DEBARQUANT [illegible] Vaillant de Bordeaux, et à vendre par [illegible]
3 juil—10 — [illegible] rue Jefferson.

EN débarquement [illegible] du Havre [illegible]
[illegible]
Assortiment [illegible] Chapeaux [illegible] DE [illegible] PLARD, 1 Magasins.
3 juil

A VENDRE en débarquement du navire Vaillant, de Bordeaux:
140 barriques vin rouge,
16 demi barriques [illegible]
1 juil — DUDOUYT [illegible]

A VENDRE en magasin, d'importation directe:
50 barriques vin rouge ordinaire,
30 barriques vin rouge, vieux,
50 caisses absynthe [illegible]
40 do do de Vevey,
40 do kirsch,
10 do curaçao de Hollande.
100 paniers anisette de Bordeaux,
100 mille bouchons fins,
Genièvre de Hollande, eau de vie, vin de [illegible], rum, etc. etc., par — DUDOUYT & [illegible]
1 juil — 13 rue [illegible]

LIBRAIRIE DE Vve. HEBERT, 149, rue de Chartres.
REÇU à cette librairie par les derniers navires, les ouvrages suivants: Gavarni œuvres, Burette, histoire de France, Roujoux, histoire d'Angleterre; Langlois, dictionnaire de géographie, Nodier, illustrations, Lamennais, imitation de Jésus Christ, [illegible] le secret de Rome, ouvrage faisant suite aux Mystères de l'Inquisition; Bescherelle, La Femme jugée par les écrivains des deux sexes, [illegible] ouvrages suivants: E. Sue, le Juif Errant, édition illustrée, 4 volumes [illegible] Mystères de Paris, édition 4 volumes; A. Dumas, les Trois Mousquetaires, Vingt Ans Après, Sylvandire, Comte de Monte-Cristo, Reine Margot, La Dame de Monsoreau, Le Chevalier de Maison Rouge, F. Soulié, La Comtesse de Monrion, [illegible] Mystères de l'Inquisition, [illegible] Echo des Feuilletons, Journal de M. [illegible], L'Illustration, Journal Universel, [illegible] année 1845, 4 volumes, Juif Errant, édition de la Littéraire; Histoire du Consulat, édition de la Littéraire; Raspail, histoire de la santé, [illegible] dits et brigands, etc.

LE LIVRE DES FAMILLES ou Journal de M. le Curé—deuxième année—Le premier numéro vient d'être reçu par — Vve. HEBERT, libraire,
6 juil — 149 rue de Chartres.

EN débarquement du navire Russia et à vendre par le soussigné:
10 caisses contenant 600 boîtes, demi et quarts de boîtes, de sardines à l'huile.
7 caisses truffes en boîtes et demi dito.
10 do fruits assortis au jus. — CHS. DUFOUR,
20 juin — 11 Conti.

ON a besoin d'un jardinier sérieux, parfaitement au fait de la culture des fleurs, sachant [illegible] greffer, etc. S'adresser au bureau de l'ABEILLE.
27 juin—[illegible]

PRUNES sèches en paniers, à vendre par
J. & J. TARDOS,
15, rue Conti.

MM. P. A. & L. DELMONICO, ont l'honneur de prévenir leurs amis que leur nouvelle maison à Broadway, au coin de la rue Morris, New York, sera ouverte le 1er juin. Ils n'ont rien négligé pour rendre cet établissement commode et agréable. Et feront tous leurs efforts pour justifier la confiance du public.
New-York, 30 mai 1846. — 30 mai—6m

FOIN, MAIS, AVOINE, &c.
LE soussigné a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public, qu'il a ouvert un établissement à la Nouvelle Levée, No. 11, face au fleuve, entre Bienville et Conti où il tiendra constamment une grande provision de foin, mais, avoine, etc. de première qualité, qu'il vendra aux plus bas prix possibles.
27 juin—10m — VICTOR WILTZ.

A VENDRE.
UNE GROCERIE ET CAFE, avec marchandises et ustensiles, située dans un quartier très fréquenté de cette ville. S'adresser à M. L. [illegible], à côté le Café de l'Aigle. — 11 juil—6

T. W. COLLENS, AVOCAT,
A L'HONNEUR de prévenir ses amis et le public en général qu'il tient son bureau au No. 4 rue de la Douane, entre le Passage de la Bourse et la rue de Chartres.

UNE Dame artiste, maîtresse de piano et d'écriture, Mme [illegible] rue des Remparts, [illegible] désire trouver un pied-à-terre dans une [illegible] à Biloxi, pour le temps de l'épidémie. — 16 juin [illegible]

AVIS—Le soussigné se retirant des affaires, invite les personnes qui lui doivent à venir régler leur compte dans le plus bref délai, et celles qui ont des réclamations contre lui à les présenter de suite.
Son agent M. V. Maignon est chargé de la liquidation et fera le même genre d'affaires en son nom et pour son propre compte, au No 87, rue St. Louis.
1 juil — EDOUARD LARRONDE.

A vendre par le soussigné, pour clore diverses consignations:
30 barriques vin rouge St. Emilion,
7 do do St. Julien,
14 demi barriques Margaux,
12 do Pauillac,
50 caisses de 12 bouteilles vin rouge diverses qualités,
50 do 12 do et 24 demi bouteilles vin blanc Sauterne.
10 balles [illegible] diverses qualités,
2 caisses de [illegible] boîtes sardines à l'huile.
EDOUARD LARRONDE,
6 juin — 85 rue St. Louis.

CINQ PIASTRES DE RECOMPENSE
Echappé de l'écurie du soussigné encoignure Dauphine et Quartier, depuis le 29 juin, un cheval gris pommelé à tout crins, ferré des quatre pieds, ayant du marqué sur le dos occasionné par la selle. La récompense ci-dessus sera donnée à celui qui le ramènera au soussigné.
3 jt—6 — T. MACARTY.

A Ce débarquement du navire [illegible] du Havre
96 paniers Champagne supérieur, des marques [illegible] et Sillery supérieur, de Messieurs le marquis de Massac et de [illegible], à vendre par
JORDY & BRAZIER,
30 jn — en liquidation, 10, rue Conti.

A Ce débarquement du navire français La Vaillant, de Bordeaux:
50 quarts Eau de vie de Cognac, de J J Dupuy,
60 barriques Vin de Bordeaux, Montferrand et Graves,
575 caisses Vin de Bordeaux, St Julien, Léoville et Chateau Margaux, à vendre par — F. JORDY,
30 jn — 10, rue Conti.

CHANGEMENT DE DOMICILE.
CHEMISES FRANÇAISES.
No. 190, rue Royale, en face de la Banque de l'Etat de la Louisiane.
MME. J. HENRY a l'honneur d'informer les Messieurs de la Nouvelle Orléans, qu'elle vient de transférer du No. 77, rue St. Louis, au No. 190, rue Royale, son atelier spécialement destiné à la confection des chemises sur ordre et sur mesure. Elle remercie très sincèrement ces Messieurs du patronage bienveillant qu'ils ont bien voulu lui accorder jusqu'à ce jour. Elle espère, tant par ses soins que par la célérité de son travail, obtenir la continuation d'une aussi flatteuse approbation. Elle s'occupe toujours des broderies, dites tapisseries.
Les bonnes couturières trouveront toujours de l'ouvrage chez Mme. J. Henry, qui acceptera des apprenties pour l'un et l'autre genre de travail. — 30 my

TEXAS.
AVIS IMPORTANT.
LE soussigné fondateur de Castro-Ville sur la Medina, 25 milles à l'ouest de San-Antonio, depuis le 3 septembre 1844,
Fait connaître à ceux que cela intéresse, qu'il s'établit avec toute sa famille au centre de sa colonie dans le but de la protéger.
Il continue également dans les limites de 400 sections à donner gratis, jusqu'au 15 février 1847, 320 acres de terre à toute famille qui veut s'établir sur les terres de sa concession, et à tout célibataire au dessus de 17 ans, 160 acres.
S'adresser pour des renseignements et obtenir des terres à M. Leonard Dobbin, Esq., rue Bienville, No. 13, ou au soussigné, sur la colonie.
Nouvelle-Orléans, 23 juin 1846.
24 juin—3 m — H. CASTRO.

Au Magasin Fashionable,
No. 123, rue de Chartres,
CORDEVIOLLE & LACROIX.
VIENNENT de recevoir de Paris par l'Octavia:
Paletots mérinos de toutes nuances, nouveau genre;
Chapeaux Pinaux 1re qualité. — 13 av

A VENDRE par les soussignés—250 caisses et barils sucre en poudre, écrasé et en morceaux; 2000 sacs en pitre de 2 1/2 boisseaux; 200 sacs café de Java; 20 barriques riz de la Caroline; 20 serons indigo supérieur; 720 barillets clous de Boston; 400 caisses blanc de baleine de New Bedford; 200 caisses savon, 1200 paquets thé impérial et poudre à canon; 400 barils maquereaux No. 2 du Nord; 300 barils maquereaux No. 1; 100 caisses chocolat; 100 tambours figues. — NORLEDGE & FORDICK,
7 av — 40 Gravier.

MAQUEREAUX—ALOSES—HARENGS—Maquereaux extra No 1—4 barils, 20 barillets, 25 demi [illegible]
[illegible]